Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260321-DEL_2026_15-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 21 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-15

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Le 21 mars 2026, à 10h30, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : mardi 17 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Jean-Luc RICHEUX, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Jessica LEDOULT, Perrine MENARD, Maxime DURAND

Absents excusés : Patrice LAFOREST ayant donné pouvoir à Sylvie OGER

Secrétaire de séance : Karine BARON

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal compte 15 membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **CRÉER** trois postes d'adjoints.

A La Landec, le 21 mars 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Karine BARON

Le Maire,

Didier SAILLARD